

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-2397

présenté par

Mme Laporte, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Presse et médias	4 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	4 000 000
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fond de soutien à l'expression radiophonique (FSER) permet de faire vivre un tissu de radios associatives qui assurent un lien de proximité avec les citoyens créant du lien social, favorisent la diversité des opinions, donnent la parole à ceux qui en sont souvent privés et ouvrent leurs micros aux acteurs et aux élus locaux pour informer les habitants d'une dynamique et du développement de leur territoire. Le désengagement massif de l'État dans cette action, avec une baisse de 16 millions d'euros, soit 44 % des fonds alloués sur un an, ne peut qu'avoir des conséquences catastrophiques pour ces acteurs de la vie culturelle et démocratique locale. Il est donc absolument nécessaire, pour favoriser la survie de ces radios, de revoir à la hausse les crédits affectés à ce fonds.

L'objet de cet amendement est de diminuer de 25 % la baisse de crédits prévue dans ce budget, en allouant 4 millions supplémentaires au FSER. Il est proposé de financer cette moindre baisse par une suppression des crédits supplémentaires alloués aux dépenses de fonctionnement courant (en hausse de 2,44) millions d'euros de l'action « Livre et lecture » et celle des dépenses d'intervention de l'action « Industries culturelles ».

En conséquence, le présent amendement tend à modifier comme suit l'affectation des fonds de la mission « Médias, livre et industries culturelles » :

I. – Au sein du programme n° 180 – « Presse et médias », l'action n° 6 – « Soutien à l'expression radiophonique locale » – est abondée à hauteur de 4 millions d'euros en AE et CP.

II. – Au sein du programme n° 334 – « Livre et industries culturelles » :

– l'action n° 1 – « Livre et lecture » – est diminuée de 2,4 millions d'euros en AE et CP.

– l'action n° 2 – « Industries culturelles » – est diminuée de 1,6 millions d'euros en AE et CP.